

Organisation

Les atouts d'un enseignement e-learning

Entrée formation à tout moment (inscriptions permanentes)
Se former à son rythme, sans contraintes temporelles et géographiques
Echelonner, sans frais supplémentaires, sa formation au-delà d'une seule année universitaire (dans un délai de 6 semestres consécutifs)

Le dispositif e-learning à l'Université de Picardie Jules Verne

Le dispositif e-learning de l'UPJV utilise la plate-forme de formation à distance MOODLE qui apporte aux apprenants :

Un accès aux contenus en ligne

Chaque module de formation propose un cours sous forme de chapitres et de sessions (téléchargeables) avec des activités à rendre (individuelles ou collectives) et des exercices d'entraînement.
L'enseignant ou tuteur est clairement identifié.
Un coordonnateur de formation, interface apprenant/équipe pédagogique, assure le suivi individuel du parcours de l'apprenant ainsi que l'information et l'organisation des événements (examens, regroupements, chats, ...).

Un accès aux services pédagogiques : tutorat

Messagerie directe avec le tuteur.
Correction individualisée des activités.
Séances de chat (quand cela est pertinent pour le module) et un forum de discussion par module.
Des regroupements au centre d'Amiens ou dans les centres associés peuvent être organisés (dans la limite d'un nombre minimum d'apprenants intéressés et selon la pertinence d'un tel regroupement pour le module considéré).

Un rythme pédagogique semestriel

2 sessions de tutorat : janvier à juin et juillet à décembre
2 sessions d'examen : fin juin et fin décembre pour les épreuves écrites, début janvier et début juillet pour les oraux.

Le diplôme peut être obtenu par capitalisation des modules sur 3 années consécutives maximum d'accès à la e-formation (soit 6 semestres tutorés et 6 sessions d'examen).

Un candidat admis en cours de semestre bénéficie d'un accès immédiat aux contenus en ligne, mais le tutorat (et donc le décompte des 6 semestres) ne débutera qu'au semestre suivant.

Des examens semestriels

Dans la majorité des modules des formations diplômantes, des épreuves écrites viennent compléter les activités notées tout au long du semestre.

Ces épreuves "sur table" (regroupées sur plusieurs jours) sont organisées à l'Université de Picardie Jules Verne, mais aussi, dans la mesure du possible :

Dans un centre d'examens agréé pour les apprenants éloignés d'Amiens, mais résidant en métropole : Lyon, Toulouse, Rennes, Nantes, Bordeaux.

Dans un centre d'examens, proche du domicile pour les apprenants résidant hors France métropolitaine : Universités partenaires, Services des Ambassades de France à l'Etranger, Ecoles Françaises à l'Etranger, etc.). Des frais supplémentaires d'accès à un centre d'examens à l'étranger peuvent être réclamés et sont à la charge de l'étudiant.

A titre d'information, l'Université de Picardie Jules Verne collabore en moyenne avec 50 centres à l'étranger à chaque session d'examens.

Les soutenances orales se déroulent soit en présence à Amiens, soit à distance par visioconférence.

DÉJÀ INSCRIT ?

Pour accéder à la plate-forme de formation à distance,
[Connectez-vous !](#)

NOUS CONTACTER

Université de Picardie Jules Verne
Service Formation Continue Universitaire (SFCU)
10, rue Frédéric Petit - CS 44808
80048 Amiens Cedex 1
foad@u-picardie.fr